

Commune de Bayenghem-lez-Eperlecques



Compte rendu du Conseil Municipal

L'an deux mil quatorze, le trois juin, à dix-neuf heures et trente minutes, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis, suivant convocation du vingt-trois mai deux mil quatorze, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire.

Etaient Présents Monsieur Jean-Michel BOUHIN, Maire, Monsieur Philippe LAVOGIEZ, Maire-Adjoint, Madame Denise KATRA, Maire-Adjointe, Mesdames Maité BRUYNOOGHE, Marie-Antoinette RAYMOND, Murielle DELEZOIDE, Jennifer DELTOMBE, Messieurs Hervé DEBARRE, Marc JONAS, Alain ZEGRE, Benoît BECQUET, Michel BRAME, Sylvain IKET, Vincent KERCKHOVE, Conseillers Municipaux.

Monsieur Willy SCHRAEN est excusé donne procuration à Monsieur le Maire.

La majorité étant atteinte, les membres en exercice peuvent délibérer en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Hervé DEBARRE est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, qu'il accepte, assisté des Services Administratifs, pour rédiger les Procès-verbaux de séance, l'assister dans les opérations de vote et de tenue du Registre des Délibérations conformément à l'article L2121-15 du CGCT. Monsieur le Maire demande l'approbation du compte-rendu (après lecture) du huit avril deux mille quatorze et propose la signature du Registre précisant l'article 2121-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, après une modification sur la délibération 14-04-27 où il faut rajouter après approbation du Conseil Municipal, le compte-rendu du huit avril est adopté à l'UNANIMITE avec ces modifications. Les Membres présents formant la majorité des Membres en exercice, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte à dix-neuf heures quarante-cinq minutes.

Il est à noter que Madame Maité BRUYNOOGHE quitte la séance à 21h00 pour raisons personnelles.

=====
Délibération 14-06-30

ADHESION A LA FONDATION
DU PATRIMOINE

Monsieur le Maire propose d'adhérer à la fondation du patrimoine en Nord-Pas-de-Calais. Pour notre commune la cotisation est de 50 €uros minimum pour l'année.

Monsieur le Maire explique qu'une subvention leur sera demandée pour la réparation du clocher de l'Eglise.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents

ACCEPTÉ d'adhérer à la fondation du patrimoine en Nord-Pas-de-Calais.

Délibération 14-06-31

NOMINATION DE COMMISSAIRES A LA COMMISSION DES IMPOTS

Monsieur le Maire explique que la Direction Départementale des Finances Publiques doit renouveler les commissions communales des impôts directs, pour cela il doit présenter une liste de personnes de la commune ainsi que quelques personnes de communes limitrophes. Monsieur Vincent KERKHOVE demande comment se fait le choix des personnes ? Monsieur le Maire explique qu'il contacte des personnes afin d'avoir leur accord. La liste est annexée à la délibération.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil oui l'exposé et à l'UNANIMITE des membres présents accepte la liste proposée par Monsieur le Maire.

Délibération 14-06-32

TEOM SUR LOYERS

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à mensualiser la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères pour les appartements rue au Sable. Le calcul est basé sur l'Etat fiscal de l'année N-1, une régularisation sera faite chaque fin d'année. Cette mensualisation est proposée pour la durée du mandat.

.Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents accepte la mensualisation de la TEOM.

Délibération 14-04-33

FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINT

Suite à un courrier de la Préfecture concernant un recours gracieux, on nous informe que l'enveloppe budgétaire est dépassée si on indemnise deux conseillers délégués puisque l'enveloppe est calculée sur la base du nombre d'adjoint.

Monsieur le Maire propose de fixer le nombre d'adjoints à 4 afin de rémunérer les deux conseillers délégués. La nomination des deux premiers adjoints est toujours d'actualité.

Muriel DELEZOIDE demande quelle est la différence entre un adjoint et un Conseiller Délégué ? Monsieur le Maire répond que l'adjoint à une compétence plus élargie qu'un conseiller délégué. Il explique également que si le conseil ne change pas c'est le tribunal administratif qui décidera.

Muriel DELEZOIDE demande si financièrement ça changera quelque chose, Monsieur le Maire répond que non.

Hervé DEBARRE dit que pour lui la solution la mieux serait de prévoir l'enveloppe mais de ne pas élire d'adjoints.

Monsieur le Maire confirme que l'enveloppe prévue ne sera dépassée.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents Annule la délibération précédente, et fixe le nombre d'adjoints à 4

Article 1 : Il est proposé d'indemniser le 1^{er} et 2^{ème} conseiller délégué à 5% de l'indice brut 1015.

Article 2 : à compter du 03 juin 2014, le montant de l'indemnité de fonction prévue par l'article L2123-24 précité est fixé comme suit compte tenu de l'exercice effectif des délégations de fonction assuré par les intéressés :

- 1^{er} conseiller délégué : 5% de l'indice brut 1015
- 2^{ème} conseiller délégué : 5% de l'indice brut 1015

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents accepte le montant des indemnités versées aux conseillers délégués

En date du 13 mai dernier, Monsieur le Président du Conseil Général m'informe de l'annonce d'une nouvelle réforme territoriale visant la suppression des départements. Il nous propose de délibérer pour approuver la lettre ouverte adressé à Monsieur le Président de la République. Lettre en annexe.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents Approuve la lettre ouverte du Président du Conseil Général.

Il convient de désigner un commissaire pour la commission intercommunale des impôts directs.

Il est proposé de nommé Monsieur Willy SCHRAEN.

après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
autorise monsieur le Maire à nommer Monsieur Willy SCHRAEN à la commission intercommunale des impôts directs.

Monsieur le Maire explique que le dossier a bien avancé.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

AUTORISE Monsieur le Maire à réaliser les démarches nécessaires pour effectuer une demande de rachat auprès du Conseil Général pour la maison située au carrefour de la RD943, l'autoriser à effectuer les demandes de devis pour les travaux et l'autoriser à faire les demandes de subventions.

Délibération 14-06-38

PEDT

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoît BECQUET. Monsieur BECQUET explique qu'il a fallu rédiger un Projet Educatif Territorial au vu de la nouvelle réforme sur les rythmes scolaires. Le PEDT vient d'être voté et accepté par le Conseil d'Ecole. Monsieur BECQUET, à l'aide du vidéoprojecteur explique le PEDT, dit qu'il y a des Temps d'Activités Périscolaires (TAP) mis en place pour la rentrée prochaine, que ces TAP ne sont pas obligatoires mais s'il n'y a pas de TAP il y aura de la garderie et l'école du mercredi matin reste obligatoire.

Monsieur Philippe LAVOGIEZ demande si une participation financière est prévue pour les enfants des communes extérieures ? Monsieur Benoit BECQUET répond que les parents élus au Conseil d'école ont proposé de payer 2€uros par période. Sachant qu'il y a une subvention de 0.51 €uros par enfant et par heure.

Monsieur Vincent KERKHOVE félicite Monsieur Benoit BECQUET pour ce projet qui selon lui est très bien et apporte une dynamique nouvelle à l'école communale.

Le Conseil souhaite faire un sondage avant pour connaître exactement le nombre de participants, Monsieur Benoit Becquet explique que le sondage est prêt et que la commission attend la validation du PEDT pour le distribuer.

Un plan B a également été étudié au Conseil d'école, il consiste à finir l'école tous les jours à 15h45 avec une garderie comme il y a déjà actuellement.

Monsieur le Maire propose un nouveau règlement pour la cantine et un pour la garderie.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents approuve le PEDT

approuve les nouveaux règlements de cantine et de garderie.

Délibération 14-06-39

REGLEMENT INTERIEUR DU
CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire explique qu'un règlement intérieur au conseil municipal est rédigé, il convient donc de le parafer et de le signer.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

Accepte le règlement intérieur du conseil municipal annexé à cette délibération.

Délibération 14-06-40

OUVERTURE D'UNE 6^{ème} CLASSE

Monsieur le Maire explique qu'il y a 138 enfants inscrits à la rentrée prochaine, et que l'ouverture d'une classe supplémentaire n'est pas obligatoire.

Monsieur Vincent KERKHOVE dit qu'il ne faut pas refuser car il y a assez de fermetures de classes.

Monsieur le Maire explique qu'il y a un problème de bâtiment et que l'ouverture d'une nouvelle classe serait pour 4 ans minimum.

Monsieur le Maire a reçu un devis pour l'achat ou la location de bungalows (voir devis).

Monsieur le Maire propose de faire la classe dans le restaurant scolaire en attendant d'effectuer des travaux dans la maison située à côté de l'école si la commune rachète cette maison. Et la cantine se ferait dans la salle polyvalente.

Monsieur Marc JONAS se demande si les sanitaires scolaires sont conformes ? Monsieur le Maire explique que tout ne pourra être fait cette année.

La majorité des membres du Conseil pense que la deuxième solution est la meilleure.

Madame Jennifer DELTOMBE dit que si la classe se fait dans le restaurant scolaire, il y aura le problème de la circulation des voitures aux heures d'entrée et de sortie des classes. Monsieur le Maire dit qu'il faudra étudier la possibilité de fermer l'accès par l'Impasse des Ecoles et de la rue François Mitterrand.

Monsieur le Maire précise qu'il y aura quand même du matériel scolaire à acheter.

Monsieur Philippe LAVOGIEZ demande s'il sera quand même possible d'avoir des subventions pour les travaux après l'acceptation de l'ouverture ? Monsieur le Maire répond qu'il en fera la demande.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

Accepte l'ouverture d'une 6^{ème} classe

Délibération 14-06-41

VOIRIE

Monsieur le Maire explique qu'il a reçu un devis pour la réfection des impasses de la Commune et pour la rue de la Longue Digue (après les habitations et jusqu'à la limite de Nordausques). Le montant total est de 106000 €uros.

Monsieur le Maire propose de monter un dossier de demande de subventions et la possibilité d'effectuer la réfection sur 3 ans.

Il faudra certainement faire un appel d'offres.

Le Conseil oui l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

Autorise Monsieur le Maire à effectuer les demandes de subvention nécessaires.

Délibération 14-06-42

DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire explique qu'en date du 6 mars dernier l'assemblée a autorisé Monsieur le Maire à effectuer son droit de préemption pour les parcelles suivantes :

- AA35 dans l'optique d'agrandir le parking de la Mairie,
- AA41 dans l'optique d'agrandir l'école.

Aussi la CASO nous conseille d'élargir ce droit de préemption à la parcelle AA69 pour l'opération concernant l'agrandissement du parking.

Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à 13 voix des membres présents et une abstention

Autorise Monsieur le Maire à exercer son droit de préemption sur la parcelle AA69

Délibération 14-06-43

DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Philippe LAVOGIEZ ; Le montant des subventions à l'article 6574 est de 5600 euros, or 5976.72 ont été décidés à ajouter 50 euros pour l'adhésion à la fondation du patrimoine. Il convient donc de voter pour la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement :

Compte 6574 + 437.00 euros

Compte 60632 - 437.00 euros

Le Conseil ouï l'exposé, et après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE des membres présents

Autorise Monsieur le Maire à effectuer la Décision Modificative concernant les subventions

Informations

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à la réunion publique pour les forages de l'eau, il est allé sur le terrain lundi matin et a demandé à ce que la société participe au curage des fossés sinon il fera stopper les travaux.

Un courrier de la fédération des chasseurs est arrivé en mairie pour remercier du soutien apporté dans le cadre du dossier de « schéma régional de cohésion écologique ».

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite à une délibération de la CASO la commune bénéficie d'un PLU (plan local d'urbanisme).

Monsieur le Maire informe que le conseil régional exprime son mécontentement face à l'attitude de la SNCF à l'égard de notre région.

La Paroisse Mère Teresa en Morinie a envoyé un courrier pour féliciter et encourager les élus pour leurs multiples tâches.

Les Resto du cœur ont également envoyé un courrier de remerciements pour la subvention accordée au profit des plus démunis.

Le Vélo Club Wattenais a également remercié la commune pour les avoir autorisés à emprunter les rues et les chemins de la commune. Monsieur Vincent Kerkhove signale qu'après leur passage les routes étaient sales et que le club aurait pu prévoir au moins un coup de balai car les routes étaient impraticables.

Monsieur le Maire clos la séance à vingt-deux heures zéro minute

Jean-Michel BOUHIN

Philippe LAVOGIEZ

Denise KATRA

Maïté BRUYNOOGHE

Marie-Antoinette RAYMOND

Alain ZEGRE

Hervé DEBARRE

Marc JONAS

Murielle DELEZOIDE

Jennifer DELTOMBE

Benoît BECQUET

Willy SCHRAEN
(procuration)

Michel BRAME

Sylvain IKET

Vincent KERCKHOVE